

**Le 15 juillet 2021**

COMMUNIQUE

OBLIGATION VACCINALE LES SAPEURS-POMPIERS AURONT-ILS LE CHOIX ?

Ce 12 juillet 2021, le Président de la République annonce l'obligation de vaccination pour les personnels soignants et inclut les sapeurs-pompiers dans le dispositif. Cette mesure est prise d'autorité sans que les personnels soient consultés.

Nous prenons acte de la décision du chef de l'état !

Pour autant, cette décision instaure un climat de défiance parmi celles et ceux qui ne sont pas encore vaccinés et nous aurions préféré une attitude plus participative dans le but d'obtenir l'adhésion des personnels à cette campagne de vaccination autrement que par la contrainte.

Chacun doit avoir le droit de choisir en connaissance de cause, chacun doit être libre de choisir le meilleur moyen de se protéger et de protéger les autres !

Dans ce cadre, nous insistons pour que les personnels des services de santé et de secours médical (SSSM) soient missionnés dans une campagne d'incitation en faisant preuve de pédagogie. Nous réprouvons le principe selon lequel les agents pourraient être sanctionnés.



REVENDIQUEZ POUR CONSTRUIRE !